

CESER Bourgogne-Franche-Comté – Séance plénière du 9 octobre 2018

Décision modificative de l'exercice 2018

Intervention de Guy ZIMA, au nom de la CGT

Sans remettre en cause fondamentalement les documents produits et le travail des commissions, deux points de cette Décision Modificative méritent que l'on s'y attarde et ont attiré notre attention :

Le premier est la ligne des hirondelles et le financement en urgence pour plus d'1 M€ en remplacement de traverses. Pour qui connaît la ligne, le besoin est indiscutable ; pour autant relève-t-il de la Région ? Est-ce de la maintenance ou un investissement sur une ligne qui relève du Réseau Ferré National ? c'est à notre sens la question qu'il faut se poser et qui risque de concerner rapidement d'autres lignes si nous admettions sans débat la situation proposée. Au-delà du désaccord sur les règles sur le financement du renouvellement des petites lignes dites UIC 7 à 9, la maintenance qui y est faite devrait permettre, à maintenir les performances nominales ce qui n'est pas le cas visiblement. D'où la légitimité de penser que ces travaux relèvent plus de la maintenance donc de financements propres à la SNCF et non des investissements Régionaux.

Le second point est le financement de la RCEA : là encore, si le besoin est indiscutable, le rôle de la Région et sa sollicitation financière est sans commune mesure. L'essentiel du trafic dimensionnant est constitué de Fret en transit international loin des besoins locaux du quotidien de sécurisation routière. Financer des routes sans réfléchir à la question de pertinences des trafics qui les traversent et au report modal impératif ne nous semble pas responsable. Pour autant l'Etat ne se met pas au rythme de cette accélération de programme et n'assume pas des responsabilités qui nous le pensons, sont les siennes.

Sur la foi de ces remarques, la CGT votera l'avis présenté.